

ENSATT

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

GUIDE D'AIDE A L'INSCRIPTION

Concours ENSATT 2019

Ensatt 4 rue Sœur Bouvier 69322 Lyon cedex 05 -04.78.15.05.05 – Fax 04.78.15.05.36 – www.ensatt.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

 **UNIVERSITÉ
DE LYON**



Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. AVANT LES INSCRIPTIONS | 2 |
| Prérequis :..... | 2 |
| a. Âge..... | 2 |
| b. Connaissance, diplôme et expérience..... | 2 |
| Pièces à fournir | 3 |
| Droits d'inscription | 3 |
| 2. LES INSCRIPTIONS | 4 |
| Pré-inscription | 4 |
| Portail candidat | 4 |
| a. Création et validation de dossier..... | 4 |
| b. Remplissage des dossiers | 5 |
| Recevabilité administrative | 6 |
| 3. APRES LES INSCRIPTIONS | 7 |
| Commission de candidature | 7 |
| Epreuves de concours..... | 7 |
| a. Epreuves et jury d'admissibilité..... | 7 |
| b. Convocation | 7 |
| ANNEXE 1. PIECES D'IDENTITE VALABLES POUR LES CONCOURS ENSATT | 8 |
| ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE | 8 |
| ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES | 9 |
| Nous contacter | 20 |

1. AVANT LES INSCRIPTIONS

Avant de commencer votre inscription, assurez-vous que vous remplissez les prérequis demandés et que vous êtes en possession de toutes les pièces nécessaires.

Prérequis :

a. Âge

Pour pouvoir vous inscrire à un concours d'entrée de l'ENSATT, vous devez, **sans dérogation possible**, avoir entre :

- **18 ans et 26 ans** (au 1^{er} septembre de l'année du concours) pour les parcours suivants :
 - Acteur
 - Administrateur du spectacle vivant
 - Costumier option Coupeur
 - Costumier option Réalisation et régie de production
 - Concepteur costume
 - Concepteur lumière
 - Concepteur son
 - Scénographe

- **18 et 27 ans** (au 1^{er} septembre de l'année du concours) pour les parcours suivants :
 - Metteur en scène
 - Ecrivain dramaturge (pas de session en 2019)

Pour plus de précisions, merci de vous reporter aux fiches concours.

b. Connaissance, diplôme et expérience

Il est important que vous ayez des connaissances spécifiques pour chaque concours auxquels vous souhaitez candidater. Pensez à consulter les fiches concours qui vous indiqueront les connaissances nécessaires pour chaque parcours.

Seul le concours acteur est ouvert aux candidats de niveau BAC et tous les autres concours exigent un niveau BAC +2 (diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou 120 crédits ECTS).

Pour les concours acteur et metteur en scène, vous devez aussi pouvoir justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'Art dramatique, d'un cours privé de théâtre.

Pour le concours d'administrateur du spectacle vivant, vous devez justifier d'expériences au sein de structures professionnelles de spectacle vivant (stages, activités diverses, rencontres dans le domaine de l'administration, de la gestion, des relations publiques, de la billetterie, de la logistique de production ou de diffusion, etc...).

Votre expérience est un atout à mettre en avant dans votre CV, votre lettre de motivation et vos attestations d'études de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Pièces à fournir

Nous vous conseillons de scanner les pièces à fournir avant de commencer l'inscription, car elles devront être importées dans votre espace de candidature. Pour la liste exacte des éléments demandés pour chaque parcours, veuillez consulter les fiches des pièces justificatives présentes sur le site www.ensatt.fr, rubrique **concours**.

- C.V. (curriculum vitae) avec photo
- Lettre de motivation (manuscrite ou dactylographiée)
- Pièce d'identité (voir **annexe 1**) ⁽¹⁾⁽²⁾
- Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national, **pour les candidats français uniquement** (voir **annexe 2**)
- Diplôme du Baccalauréat ou équivalence⁽¹⁾⁽²⁾
- Autres diplômes ou attestation de réussite⁽¹⁾⁽²⁾
- Certificat de scolarité pour les études en cours⁽¹⁾⁽²⁾
- Justificatif obligatoire de formation théâtrale ⁽¹⁾⁽²⁾
- Éventuellement attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diplôme d'étude en langue française (DELFF) niveau B2 (parcours acteur uniquement) ou C1 (autres parcours) pour les **candidats de nationalité étrangère excepté les ressortissants des pays où le français est la langue officielle** ⁽³⁾

Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros par concours** et sont égaux pour tous les candidats. Ils peuvent être réglés soit par :

- Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant au dos vos nom, prénom et numéro d'inscription
- Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr)
- Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé)

Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **1^{er} février inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de l'école :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est fortement conseillé.

¹ Tous les documents en langue étrangère devront être fournis en version française

² Tous les documents en langue étrangère devront être certifiés par un traducteur assermenté

³ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

2. LES INSCRIPTIONS

Pré-inscription

En cliquant sur le lien d'inscription depuis le site de l'ENSATT, rubrique Concours (<http://www.ensatt.fr/index.php/concours>), vous pourrez commencer votre pré-inscription.

The screenshot shows the 'Inscription Candidat' form on the ENSATT website. At the top, there are 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons. Below them, the text reads: 'Pour pouvoir s'inscrire à un concours, vous devez être inscrit à l'espace Candidat.' The form lists eligibility criteria: candidates must be at least 18 years old as of September 1st of the competition year, and under 27 or 28 years old depending on the track (Actor, Live Spectacle Administrator, Costume Designer, Production Director, Costume Designer, Sound and Scenography Designer). The form includes fields for 'Civilité', 'Nom', 'Prénom', 'Date de Naissance', and 'Email'. There are also fields for 'Mot de passe' and 'Confirmer mot de passe'. Red bars indicate where the user's input is obscured. A red warning message states: 'Merci de bien vérifier l'email saisi ci-dessus. Il vous servira d'identifiant pour accéder à l'espace candidat.' Another red message says: 'Merci de renseigner ci-dessous votre mot de passe et de le confirmer (au moins 10 caractères avec au moins 1 chiffre, 1 lettre majuscule et un caractère spécial).'

Vous devrez impérativement remplir tous les champs du portail de pré-inscription.

Le mot de passe que vous choisirez devra comporter au moins 10 caractères dont au moins un chiffre, une lettre majuscule et un caractère spécial.

Prêtez une attention toute particulière à la saisie de votre adresse email, car celle-ci vous servira d'identifiant.

Une fois vos informations enregistrées, un email vous sera envoyé confirmant la création de votre espace candidat.

Si vous ne recevez pas cet email, pensez à vérifier les courriers indésirables de votre boîte mail.

En entrant votre identifiant et votre mot de passe, vous pourrez désormais accéder au portail candidature.

Attention : Vous ne pourrez pas vous préinscrire si vous ne respectez pas les conditions d'âges requises.

Portail candidat

a. Création et validation de dossier.

Pour commencer votre inscription, cliquez sur l'onglet « Konosys » situé en haut à gauche de l'écran. Vous parviendrez sur la première page des inscriptions.

The screenshot shows the 'Konosys' portal on the ENSATT website. The top navigation bar includes the ENSATT logo, the 'Konosys' tab, and the 'ENSATT' logo. The main content area displays a welcome message: 'BIENVENUE SUR LE PORTAIL DE CANDIDATURE ENSATT. (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre) Pour commencer votre inscription, cliquez sur « Konosys » en haut à gauche.'

Sur cette page, vous pourrez créer votre dossier candidat en fonction du ou des concours qui vous intéresse(nt). Pour cela, cliquez sur l'onglet « créer un dossier de candidature ».



The screenshot shows the ENSATT application portal interface. At the top, there is a navigation bar with the ENSATT logo and several menu items: 'Konosys', 'ENGAT', 'Non Visual', and 'Inscription'. Below the navigation bar, there is a section titled 'Inscription aux concours'. A small icon is visible in the top left corner of this section. Below the icon, there is a text box containing the following information: 'Les candidats aux concours d'entrée à l'ENSATT doivent, sans dérogation possible, être âgés de plus de 18 ans au 1er septembre de l'année du concours et : - de moins de 27 ans au 1er septembre de l'année du concours pour les parcours Acteur, Administrateur du spectacle vivant, Costumier-Coupeur, Costumier - Réalisation et régie de production, Concepteur Costume, Concepteur Lumière, Concepteur Son et Scénographe. - de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année du concours pour les parcours Ecrivain Dramaturge et Metteur en scène.' Below this text, there are several input fields: 'Candidatures à l'école:' with a dropdown menu showing 'ENSATT', 'Civilité:' with a dropdown menu showing 'Mme', and 'Nom:' with a text box containing 'CRUZ'. There is also a 'Prénom:' field with a text box containing 'Julie'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Créer un dossier de candidature' on the left and 'Déconnexion' on the right. In the center, there is a link labeled 'LISTE DES CONCOURS POSTULÉS'.

Vous devrez compléter l'intégralité du dossier et importer toutes les pièces demandées avant de le valider définitivement car il ne sera plus possible de le modifier après validation.

S'il vous manque des informations ou des documents, vous avez la possibilité d'enregistrer vos données et de les valider ultérieurement. Pour des questions de sécurité, vous serez automatiquement déconnecté de votre portail au bout de vingt minutes d'inactivité, nous vous conseillons donc d'enregistrer régulièrement votre dossier pour éviter de perdre des données.

Après validation définitive d'un dossier, un email contenant un récapitulatif des informations saisies et votre numéro d'inscription vous sera envoyé. Ce numéro d'inscription spécifique par dossier vous accompagnera tout au long de votre parcours de candidature.

Vous pouvez candidater à plusieurs concours et donc créer autant de dossiers que de concours auxquels vous désirez postuler.

Les droits d'inscription de 75€ équivalent à un seul dossier de candidature. En cas de multiplication des dossiers, vous devez donc nous faire plusieurs règlements distincts par concours et numéro d'inscription.

b. Remplissage des dossiers

4 étapes sont nécessaires au bon remplissage du dossier :

1. Candidats/ Etat-civil
2. Parents / Informations
3. Diplôme
4. Communication et pièces administratives



The screenshot shows the 'Modification du dossier' page in the ENSATT application portal. At the top, there is the ENSATT logo and the 'Konosys' menu item. Below the navigation bar, there is a section titled 'Modification du dossier'. This section contains four sub-sections: 'Candidat - Etat civil', 'Parents - Informations', 'Diplômes', and 'Communication et pièces administratives'. Each sub-section is represented by a rectangular box with a light blue header and a white body.

Dans la première partie « Candidats/ Etat-civil », **veillez à bien noter la bonne adresse postale car des courriers de convocation seront envoyés à celle que vous nous indiquerez.**

Dans la seconde partie « Parents / Informations », pour remplir l'onglet « catégorie professionnelle » vous trouverez en pièce annexe une liste plus détaillée des métiers par catégories professionnelles. (Voir **annexe 3**)

Plusieurs formats sont autorisés pour les documents à importer (pdf, doc, xls, jpg, png, etc.). La taille maximale autorisée par fichier est de 3Mo.

Dans la quatrième partie, vous pourrez à tout moment, visualiser les informations que vous aurez saisies en cliquant sur l'onglet « Fiche synthèse ».

Cette fiche synthèse vous sera envoyée par email, lors de la validation de votre dossier.

Attention : Nous ne traiterons pas les pièces justificatives envoyées par courrier. Elles doivent être importées impérativement dans le portail de candidature. Seuls les règlements des droits d'inscription et les dossiers artistiques de certains concours doivent être envoyés par voie postale.

Recevabilité administrative

Les informations saisies dans les dossiers validés sont examinées par la gestionnaire administrative des concours, qui peut être amenée, le cas échéant, à vous demander des compléments de dossier.

3. APRES LES INSCRIPTIONS

Commission de candidature

Si votre dossier administratif est recevable, votre candidature passera devant une commission d'examen qui déterminera si vous êtes autorisé à concourir.

Si vous êtes sélectionné, vous recevrez une convocation par courrier pour les épreuves que vous aurez à passer.

Dans le cas contraire, vous pourrez demander le remboursement de vos frais d'inscription. A contrario, aucun frais ne sera remboursé à un candidat qui a été autorisé à concourir.

Epreuves de concours

Les modalités d'épreuves sont spécifiques et changent en fonction des concours. **Les fiches concours**, disponibles sur le site Internet de l'ENSATT, indiquent quelles sont les différentes phases du recrutement ainsi que les modalités d'épreuves.

Vous pouvez vous aider **des annales** en ligne ainsi que des **bibliographies** afin de préparer au mieux les concours.

a. Epreuves et jury d'admissibilité

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier, entre **le 10 décembre 2018 et le 28 février 2019 inclus**, cachet de la Poste faisant foi, pour les parcours Scénographe, Concepteur – Conceptrice son, Concepteur – Conceptrice lumière, Concepteur – Conceptrice costume, Metteur – Metteuse en scène.

Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme ou hors délai sera invalide.

Ces dossiers artistiques seront examinés par un jury d'admissibilité qui déterminera si vous pouvez passer à la phase suivante du concours.

b. Convocation

Vous recevrez une convocation pour les épreuves sur site, que vous devrez apporter le jour des examens avec une pièce d'identité. Vous ne pourrez concourir sans la présence de ces deux documents.

Sur votre convocation, vous trouverez un plan indiquant comment venir à l'ENSATT. Il est important de vérifier les horaires et disponibilité des transports pour respecter les horaires sur votre convocation.

Toutes les épreuves ont lieu dans les locaux de notre établissement.

Assurez-vous de pouvoir être présent à chacune des étapes du concours.

A l'issue des épreuves sur site, les listes des candidats admissibles ou admis seront affichées à l'ENSATT et sur le site Internet.

ANNEXE 1. PIÈCES D'IDENTITÉ VALABLES POUR LES CONCOURS ENSATT

- Carte nationale d'identité (en cours de validité ou périmée)
- Passeport (en cours de validité ou périmé)
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)

ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

En fonction de votre âge vous pouvez nous fournir d'autres documents en remplacement du Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national. **(Candidats français uniquement)**

| | |
|--------------------|--|
| Avant 18 ans | <ul style="list-style-type: none">– Attestation de recensement– ou certificat individuel de participation à la JDC– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol) |
| De 18 ans à 24 ans | <ul style="list-style-type: none">– Certificat individuel de participation à la JDC– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)– ou attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation) |
| À partir de 25 ans | Aucun |

ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Détail des catégories utilisées :

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

ARTISANS

Artisans maçons
Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
Artisans couvreurs
Artisans plombiers, chauffagistes
Artisans électriciens du bâtiment
Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
Artisans serruriers, métalliers
Artisans en terrassement, travaux publics
Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
Artisans mécaniciens en machines agricoles
Artisans chaudronniers
Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
Artisans divers de fabrication de machines
Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
Artisans de l'ameublement
Artisans du travail mécanique du bois
Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
Artisans d'art
Autres artisans de fabrication (y. c. horlogers, matériel de précision)
Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés
Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
Artisans réparateurs divers
Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés

Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
Aides familiaux non-salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

COMMERCANTS ET ASSIMILES

Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
Fleuristes, de 0 à 9 salariés
Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

23 CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 SALARIES OU PLUS

Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

31 PROFESSIONS LIBERALES

Médecins libéraux spécialistes
Médecins libéraux généralistes
Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
Vétérinaires (libéraux ou salariés)
Pharmaciens libéraux
Avocats
Notaires
Experts comptables, comptables agréés, libéraux
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
Architectes libéraux
Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
Aides familiaux non-salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

33 CADRES DE LA FONCTIONS PUBLIQUES

Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
Magistrats
Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
Cadres de la Poste
Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)

Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)
Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)
Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
Enseignants de l'enseignement supérieur
Professeurs et maîtres de conférences
Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur
Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur
Chercheurs de la recherche publique
Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique
Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique
Allocataires de la recherche publique
Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
Médecins hospitaliers sans activité libérale
Médecins salariés non hospitaliers
Internes en médecine, odontologie et pharmacie
Pharmaciens salariés

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES

Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
Artistes plasticiens
Artistes de la musique et du chant
Artistes dramatiques
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
Artistes de la danse
Artistes du cirque et des spectacles divers
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES

Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
Cadres spécialistes de la formation
Juristes
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
Cadres de la publicité
Cadres des relations publiques et de la communication
Cadres des marchés financiers
Cadres des opérations bancaires
Cadres commerciaux de la banque
Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
Cadres des services techniques des assurances
Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
Cadres de l'immobilier
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

Directeurs techniques des grandes entreprises
Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
Architectes salariés
Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
Ingénieurs et cadres des méthodes de production
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

42 INSTITUTEURS ET ASSIMILES

Instituteurs
Professeurs des écoles
Professeurs d'enseignement général des collèges
Professeurs de lycée professionnel
Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
Conseillers principaux d'éducation
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
Moniteurs d'école de conduite
Formateurs et animateurs de formation continue
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

43 PROFESSIONS INTERMEDIARES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL

Cadres infirmiers et assimilés
Infirmiers psychiatriques
Puéricultrices
Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
Sages-femmes (libérales ou salariées)
Infirmiers en soins généraux, salariés
Infirmiers libéraux

Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
Autres spécialistes de la rééducation, salariés
Techniciens médicaux
Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
Préparateurs en pharmacie
Cadres de l'intervention socio-éducative
Assistants de service social
Conseillers en économie sociale familiale
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs
Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
Educateurs de jeunes enfants
Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
Animateurs socioculturels et de loisirs

44 CLERGE, RELIGIEUX

Clergé séculier
Clergé régulier

45 PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Professions intermédiaires de la Poste
Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
Professions intermédiaires administratives des hôpitaux
Inspecteurs et officiers de police
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie

46 PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)
Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)
Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)

Photographes (indépendants et salariés)
Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
Chargés de clientèle bancaire
Techniciens des opérations bancaires
Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
Maîtrise de restauration : salle et service
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

47 TECHNICIENS

Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
Géomètres, topographes
Mètres et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
Techniciens d'étude et de développement en informatique
Techniciens de production, d'exploitation en informatique
Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers

CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE

Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
Conducteurs de travaux (non cadres)
Chefs de chantier (non cadres)
Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
Responsables d'entrepôt, de magasinage
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
Maîtrise de restauration : cuisine/production
Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Employés de la Poste

Employés de France Télécom (statut public)

Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes

Adjoint administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

Adjoint administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)

Adjoint administratifs des collectivités locales

Adjoint administratifs des hôpitaux publics

Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)

Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)

Agents administratifs des collectivités locales

Agents administratifs des hôpitaux publics

Agents de service des établissements primaires

Agents de service des autres établissements d'enseignement

Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)

Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)

Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)

Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux

Auxiliaires de puériculture

Aides médico-psychologiques

Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)

POLICIERS ET MILITAIRES

Agents de police de l'Etat

Agents des polices municipales

Surveillants de l'administration pénitentiaire

Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)

Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)

Hommes du rang (sauf pompiers militaires)

Pompiers (y. c. pompiers militaires)

Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels

Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

Agents civils de sécurité et de surveillance

Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)

EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)

Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information

Agents d'accueil non qualifiés

Standardistes, téléphonistes

Secrétaires

Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte

Employés des services comptables ou financiers

Employés qualifiés des services comptables ou financiers

Employés non qualifiés des services comptables ou financiers

Employés administratifs divers d'entreprises

Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques

Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)

Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises

Employés administratifs non qualifiés

Employés et opérateurs d'exploitation en informatique

Employés administratifs des services techniques de la banque

Employés des services commerciaux de la banque

Employés des services techniques des assurances

Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés

Contrôleurs des transports (personnels roulants)

Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme

Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises

Hôtesses de l'air et stewards

Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)

EMPLOYES DE COMMERCE

Employés de libre-service du commerce et magasiniers

Caissiers de magasin

Vendeurs non spécialisés

Vendeurs polyvalents des grands magasins
Autres vendeurs non spécialisés
Vendeurs en alimentation
Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
Vendeurs du commerce de fleurs
Vendeurs en habillement et articles de sport
Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
Vendeurs de tabac, presse et articles divers
Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
Vendeurs par correspondance, télévendeurs
Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
Employés de l'hôtellerie : réception et hall
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
Manucures, esthéticiens (salariés)
Coiffeurs salariés
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
Concierges, gardiens d'immeubles
Employés des services divers

OUVRIERS QUALIFIES

Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
Ouvriers qualifiés du travail du béton
Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)
Autres monteurs câbleurs en électronique
Bobiniers qualifiés
Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
Tuyauteurs industriels qualifiés
Soudeurs qualifiés sur métaux
Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
Soudeurs manuels
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
Monteurs qualifiés en structures métalliques
Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y. c. pharmacie) et de la plasturgie

Opérateurs de la transformation des viandes
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
Ouvriers qualifiés divers de type industriel
Jardiniers
Maçons qualifiés
Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
Charpentiers en bois qualifiés
Menuisiers qualifiés du bâtiment
Couvreur qualifiés
Plombiers et chauffagistes qualifiés
Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
Monteurs qualifiés en agencement, isolation
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
Electriciens qualifiés de type artisanal (y. c. bâtiment)
Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
Carrossiers d'automobiles qualifiés
Métalliers, serruriers qualifiés
Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
Bouchers (sauf industrie de la viande)
Charcutiers (sauf industrie de la viande)
Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
Cuisiniers et commis de cuisine
Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
Ouvriers d'art
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
Conducteurs de taxi (salariés)
Conducteurs de voiture particulière (salariés)
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
Conducteurs d'engin lourd de levage

Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
Dockers
Magasiniers qualifiés
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques
Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
Matelots de la marine marchande
Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

OUVRIERS NON QUALIFIES

Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie, mégisserie
Et du travail du cuir
Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
Manutentionnaires non qualifiés
Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
Nettoyeurs
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

OUVRIERS AGRICOLES

Conducteurs d'engin agricole ou forestier
Ouvriers de l'élevage
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

RETRAITES

Anciens agriculteurs exploitants
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Anciens cadres
Anciennes professions intermédiaires
Anciens employés
Anciens ouvriers

Chômeurs n'ayant jamais travaillé

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Militaires du contingent

Elèves, étudiants

Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraites)

Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraites)

Nous contacter

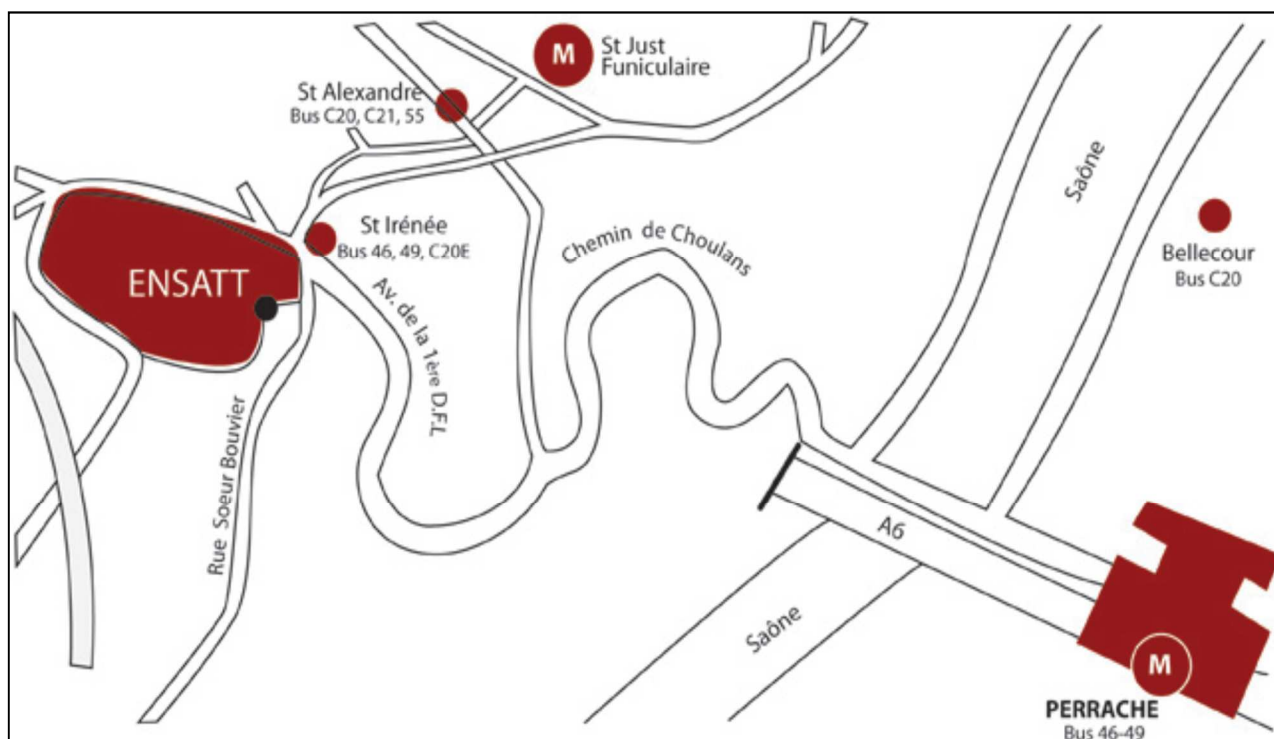
concours@ensatt.fr

04.78.15.05.05 - Fax : 04.78.15.05.39

ENSATT, 4 rue Sœur Bouvier 69322 Lyon cedex 05 –

Accès à l'ENSATT

Lyon 5^e arrondissement



En train : Gare de Lyon Perrache (Lyon, 2^e arrondissement) puis 15 mn en bus environ

En bus :

1) Depuis la gare de Perrache :

Arrêt Saint-Irénée : lignes 46 et 49

Arrêt St-Alexandre : ligne C21

2) depuis la place Bellecour :

Arrêt Saint-Irénée : ligne C20E

Arrêt St-Alexandre : ligne C20

En funiculaire :

Arrêt Saint Just : ligne F1

ATTENTION : LE FUNICULAIRE EST ARRÊTÉ DE DECEMBRE 2018 A JUIN 2019
(<http://www.tcl.fr/Pages-annexes/Le-funiculaire-de-Saint-Just-fait-peau-neuve>)

Horaires des bus consulter le site : www.tcl.fr